

Service eau, risques, nature, forêt
Unité nature, forêt

Besançon, le 26 octobre 2021

PARTICIPATION DU PUBLIC – SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

Projet d'arrêté fixant la liste des communes où la présence du castor d'Eurasie (Castor fiber) est avérée pour le département du Doubs en application de l'arrêté ministériel du 28 juin 2016

LES MODALITÉS DE PARTICIPATION DU PUBLIC

Conformément aux dispositions prévues par l'article L.123-19-1 du code de l'environnement, le projet de décision a été mis à disposition du public pendant 21 jours par voie électronique sur le site internet des services de l'État dans le département du Doubs, par démarche simplifiée (www.doubs.gouv.fr).

La phase de participation du public s'est déroulée du 4 au 24 octobre 2021 inclus.

SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

La consultation publique dématérialisée n'a pas fait l'objet de remarques.

DÉCISION

Le projet d'arrêté est proposé sans changement à la signature et l'arrêté signé sera publié au registre des actes administratifs.

La cheffe du service eau, risques,
nature, forêt



Aurélie BARTEAU